

La charte du vététiste éco-citoyen



Je pratique le VTT en milieu naturel, je suis un « invité » de la nature comme le randonneur pédestre ou le cavalier. Je respecte les lieux et les autres usagers de la nature pour pouvoir continuer ma pratique, donner une bonne image du VTT et permettre dans le futur à tous de pouvoir se promener ou pratiquer le VTT dans les mêmes conditions.

1) Je respecte la nature

- Je garde mes débris dans mon sac ou ma poche jusqu'à la prochaine poubelle.
- Je ne dérange pas les animaux sauvages, je ne crie pas, je respecte leur habitat.
- Je respecte la flore sauvage, je n'arrache pas de fleurs, je ne casse pas de branches.
- Je respecte les activités pastorales et agricoles.
- Je respecte la signalisation aux entrées des zones préservées et des parcs. Parfois l'interdiction est le seul moyen de sauver des espèces.

2) Je respecte les sentiers

- Je reste sur les sentiers et ne pratique pas le hors-piste.
- Le VTT est une activité technique, je ne casse pas les virages en descente, j'évite les dérapages, cela accélère l'érosion.
- Après la pluie, j'évite les secteurs boueux pour ne pas creuser les sentiers.
- Je ne réalise pas de travaux sur un sentier sans autorisation.
- Je respecte les interdictions.
- Je participe à l'entretien des sentiers auprès des associations ou des communes.

3) Je respecte les autres

- Je suis toujours courtois et respectueux de l'ensemble des usagers de la nature.
- Je n'ai jamais la priorité, je cède la place au randonneur ou au cavalier.
- Je ralentis à l'approche d'autres usagers des sentiers et j'annonce poliment ma présence. Je peux le faire à distance avec une sonnette.
- Je ralentis lorsque la visibilité est réduite ou que le sentier est fréquenté.
- Je me renseigne sur les périodes de chasse et j'évite les traversées de battues.

Je m'engage et je signe cette charte :